

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Mise en sécurité incendie des bâtiments POMONA -
Bordeaux - MIN de Brienne - Marché de maîtrise d'oeuvre sur procédure
adaptée - Autorisation de signer le marché**

Madame FAORO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En application de la délibération du Conseil de Communauté 2004/146, un audit portant sur la sécurité incendie des bâtiments POMONA (construction principale et trois extensions) a été confié à la Société Qualiconsult.

Le rapport de diagnostic remis aux services communautaires en avril 2005 fait apparaître la nécessité de réaliser les aménagements suivants :

- création d'une issue de secours supplémentaire et d'un escalier extérieur
- remplacement des exutoires et des mécanismes de commande de désenfumage.

L'enveloppe financière prévisionnelle a été estimée à 150 000 € TTC pour les travaux et à 181 500 € TTC pour la totalité de l'opération (honoraires inclus).

Les travaux nécessitent la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre (mission de base).

Cette désignation relève des dispositions du Code des Marchés Publics (articles 28 et 74) relatives aux marchés à procédure adaptée, s'agissant d'une prestation inférieure à 230 000 € H.T.

Déroulement de la procédure

- le 23 septembre 2005 : parution au Moniteur de l'avis d'appel public à la concurrence
- le 24 octobre 2005 : date limite de réception des candidatures.

Six dossiers ont été retirés.

Une candidature a été reçue dans les délais.

Il s'agit :

- du Cabinet ERIB de Floirac (33)

Analyse des offres

Le critère d'attribution retenu est l'offre considérée comme économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants (par ordre décroissant d'importance).

1 – Prix des prestations (coefficient 3)

2 – Références générales en bâtiment (coefficient 1)

L'offre présentée par le Cabinet ERIB est tout à fait acceptable.

Cette SARL compte dans ses effectifs un architecte DPLG inscrit à l'ordre des Architectes, conformément au règlement de consultation. Les références en matière de bâtiment sont satisfaisantes.

Par ailleurs, l'offre présentée est inférieure de 40 % par rapport à l'estimation initiale.

Il est proposé au Conseil de Communauté de retenir la candidature adressée par le Cabinet ERIB, pour un montant de 9 030,10 € HT, soit 10 800 €. T.T.C..

La dépense correspondant est inscrite au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 23, compte 2313, fonction 910, CRB A750.

Aussi, si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser M. le Président à signer le marché correspondant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
20 DÉCEMBRE 2005**

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

